

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-5-6-5

Séance du vendredi 22 mai 2015

**CTV2 SECTEURS SPECIFIQUES**  
**CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE C213**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEES :**

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général, relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2015-2-6-4 du 19 février 2015, relative au Budget Primitif 2015 - Eau (C01) et Equipements Ruraux (C02),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, en dates des 14 avril 2014, 20 janvier 2015 et 16 mars 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'inscrire au programme départemental d'Assainissement les opérations figurant en annexes, soit un montant de subventions de :
  - 11 200 € au titre du CTV 2014-2019 Colmar, Fecht et Ried, secteur spécifique assainissement,
  - 19 448 € au titre du CTV 2014-2019 Trois Pays, secteur spécifique assainissement,
  - 2 720 € au titre du CTV 2014-2019 Sundgau, secteur spécifique alimentation en eau potable,
- d'accorder les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints en annexes 1 et 2.

Les subventions seront imputées sur le Programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions